

## *La Présidente*

Relevé de décisions de la séance du Conseil d'Administration du mardi 10 novembre 2009,  
séance n° 4

### **Ordre du jour**

1. Transformation d'un poste de catégorie B de la filière ITRF en poste de catégorie B de la filière bibliothèque
2. Pédagogie :
  - a. mesures transitoires pour la préparation aux concours de l'enseignement
  - b. modalités de contrôle des connaissances 2009-2010
3. Tarifs DELF et DALF
4. Charte d'évaluation du contrôle des connaissances
5. Politique indemnitaire pour la fin de l'année 2009

### **1. Transformation d'un poste de catégorie B de la filière ITRF en poste de catégorie B de la filière bibliothèque**

**Le Conseil d'Administration de l'Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3 approuve à l'unanimité la transformation d'un poste de catégorie B de la filière ITRF en poste de catégorie B de la filière bibliothèque.**

### **2. Pédagogie**

*Mesures transitoires pour la préparation aux concours de l'enseignement*

Le dispositif suivant est proposé :

- les candidats inscrits à l'IUFM s'inscrivent également dans le M1 de leur discipline à Paris 3. Ils sont exonérés du paiement de cette seconde inscription ;
- les candidats admissibles au concours bénéficient de la validation de ce M1 ;
- une Commission pédagogique examine les dossiers des candidats non admis et non admissibles et se prononce sur une éventuelle validation partielle du M1 pour ces candidats ;

- les candidats admis et admissibles peuvent s'inscrire en M2 « Parcours Enseignement ». Ceux qui le souhaitent peuvent également postuler à l'entrée dans d'autres parcours de M2 dans les conditions habituelles.

**Le Conseil d'Administration de l'Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3 approuve à l'unanimité moins une abstention les dispositions transitoires pour les étudiants préparant les concours d'enseignement (CAPES session 2010)**

*Modalités de contrôle des connaissances 2009-2010*

**Le Conseil d'Administration de l'Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3 approuve à l'unanimité la publication des modalités de contrôle des connaissances pour les composantes suivantes : LLFL, LGC, DFLE, allemand, anglais (seulement la licence), italien, Orient monde arabe, LEA, ESIT, ILPGA, cinéma audiovisuel, médiation culturelle, DAEU, sous réserve de correction des anomalies et de transmission des données manquantes.**

### **3. Tarifs DELF et DALF**

Le Rectorat a décidé de fixer les tarifs du DELF et du DALF à 180 euros pour le DELF B1 et 230 euros pour le DELF B2, le DALF C1 et le DALF C2 pour l'année universitaire 2009 – 2010.

**Le Conseil d'Administration de l'Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3 approuve à l'unanimité moins une abstention les tarifs fixés pour la préparation à la certification et pour la certification DELF – DALF.**

### **4. Charte d'évaluation du contrôle des connaissances**

Anne Salazar Orvig explique que l'article 13 de la Charte, aujourd'hui suspendu, fixe le nombre maximum d'inscriptions autorisées pour un diplôme. Il permet une inscription dérogatoire pour chaque année du cursus. Actuellement, le nombre d'inscriptions n'est plus limité.

**Le Conseil d'Administration de l'Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3 approuve à l'unanimité la réactivation de l'article 13 de la Charte d'évaluation du contrôle des connaissances.**

### **5. Politique indemnitaire pour la fin de l'année 2009**

**Le Conseil d'Administration de l'Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3 approuve à l'unanimité la politique indemnitaire pour la fin de l'année 2009.**



*M.C. Lemardeley*  
Marie-Christine LEMARDELEY